



Robert WILTHIEN



Nationale pour être proche
de vous partout !



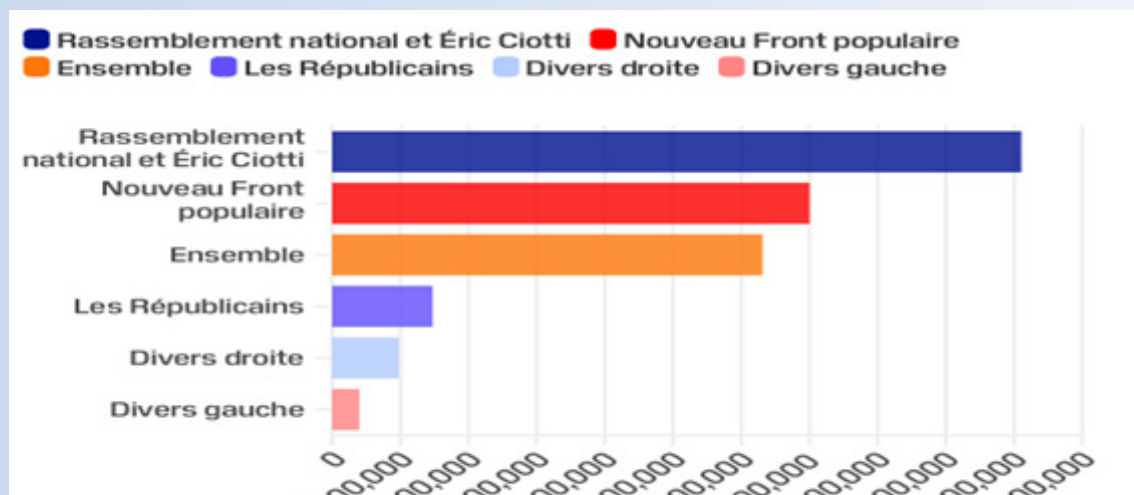
Bien Chers amis adhérents

La France est dans une drôle de tourmente,

le pays des lumières est devenu le pays des ténèbres !

Les hommes et femmes politiques de gauche se font les yeux doux pour tenter de désigner « leur » Premier Ministre, celles et ceux de droite se mettent le doigt dans leur fondement pour savoir d'où vient le vent et s'entendent, comme larrons en foire, pour déclarer que le RN, **le parti qui pourtant a recueilli le plus de voix aux élections** (plus de 10 Millions) serait arrivé en troisième position... La parfaite démonstration de la nauséabonde orchestration politique, le parfait exemple de la tromperie, ce poison que certains politiques nous font régulièrement avaler !

Pour mémoire, le honteusement nommé **FRONT POPULAIRE** n'a recueilli que 7 Millions de voix, Le parti de MACRON n'en a obtenu, quant à lui, que 6 Millions.



Le vote de la majorité des électeurs n'est donc pas respecté, leur représentation à l'Assemblée Nationale est faussée.

Pire, ceux qui ont voté RN, hyper majoritaires en nombre, sont piétinés, écrasés, maudits, diabolisés, oubliés...

Les élus de gauche pavoisent et tentent d'imposer leur projet, dont un qui concerne les forces de l'ordre puisqu'il consiste à les désarmer... rien de moins ! Les démissions vont certainement pleuvoir, les arrêts maladie vont fleurir et le retranchement dans les commissariats et autres cantonnements va devenir la règle, sauf pour quelques collègues irréfléchis qui vont continuer à aller au casse-pipe ... et à se faire « démolir » par une justice plus attentive aux hurlements des BANDITS qui « bouffent du flic » en permanence et en toute impunité, qu'aux victimes de la racaille.

Certaines organisations syndicales policières ont appelé à faire barrage au RN, seul parti qui défend et soutient (sans retenue) les forces de l'ordre. Allez comprendre.

Pour beaucoup de Politiques et de syndicalistes, c'est le même combat... la défense de leurs intérêts personnels, de leur carrière de « planqués » et de leurs privilèges multiples.

La racaille jubile, elle voit arriver au Pouvoir ceux qui la soutiennent, les dealers se frottent les mains et entassent des fortunes, on parlera bientôt plus de femmes violées que de femmes voilées, à Marseille on compte les morts, les clochers vont se transformer en minarets, nos écoles vont devenir des lieux d'éducation anti chrétienne et, c'est d'ailleurs ce qui m'attriste le plus, le nombre de nos concitoyens qui ont voté pour cet avenir et qui ainsi, ont fait injure à leur propre culture judéo chrétienne sans avoir conscience du mal qu'ils SE font !

Les mutuelles ont du souci à se faire car, avec des députés fichés S et d'autres qui soutiennent l'immigration sans retenue et la rehausse du budget de l'aide médicale aux étrangers (AME) il faudra bien payer, les mutualistes ont déjà été désignés à cet effet ! Cette contribution est inscrite « noir sur blanc » dans le programme de ceux qui prétendent avoir gagné ces législatives.

Je vous invite à consulter attentivement leur programme, cela vous éclairera et vous évitera de vous méprendre sur mon propos.

N'attendons pas que l'on nous prenne nos économies pour réagir, n'attendons pas qu'ils vident les prisons pour nous exprimer, n'attendons pas d'avoir le caca au derrière pour nous plaindre parce qu'il manque du papier sur le rouleau... refusons de nous asseoir sur le « banc des remplaçants »

Une fois encore, certains d'entre vous, que je compte sur les doigts d'une main, vont m'écrire pour me dire que je fais de la politique, que je suis partisan etc...etc... Cela n'est pas vrai. **Un responsable mutualiste a aussi le DEVOIR de prévenir ses amis adhérents lorsqu'il lui semble que les politiques s'attaquent aux valeurs que nous défendons.**

La SOLIDARITE intergénérationnelle et le soutien mutuel que nous nous devons ne doivent pas être mis en danger par ceux qui viennent « bouffer dans nos gamelles » et qui ne contribuent pas à les alimenter. Se tenir et demeurer aux services des plus faibles relève certes de notre devoir le plus élémentaire. Veillons cependant à ne pas mettre en danger notre générosité quand elle est sollicitée par des gens qui ne tendent que la main qui reçoit, sans jamais tendre celle qui donne... Honte à celles et ceux qui prônent l'accueil des étrangers à tout va et qui ne voient pas les bidonvilles fleurir autour de nos villes, les mendiants de plus en plus nombreux qui dorment dans nos rues, sur nos trottoirs, les 13 millions de nos concitoyens qui vivent sous le seuil de pauvreté...et les deux millions et demi qui sont sans abri décent. On ne va évidemment pas laisser des personnes se noyer en Méditerranée ou en mer du Nord. Cela ne se discute pas !

Quels sont les moyens à mettre en place pour éviter ces drames ? Pour certains, il faut continuer à faire venir du monde, quitte à ce que certains se noyent et que d'autres finissent par dormir sur les trottoirs ou vivent dans des bidonvilles... **C'EST UNE HONTE.**

Concernant l'islamisme, je suis ulcéré quand on parle des « religions » qui seraient un problème dans notre République laïque... il y a une religion qui, dans sa forme extrémiste qui est l'islam politique, est une source de problèmes pour la France.

Les juifs, les Chrétiens, ne posent pas de problèmes, les hindouistes non plus... Depuis le 7 octobre dernier, l'islamisme a encore passé un cap. Il y a clairement une guerre mondiale menée par les islamistes contre les sociétés héritières de la culture judéo-chrétienne.

Comment expliquer, aux rêveurs et autres bons samaritains de circonstance, que si des incapables gouvernent, les aides offertes à ceux qui nous font cette guerre et qui n'ont jamais cotisé, jamais travaillé, vont augmenter et seront financées par ceux qui bossent, par toi qui me lis, aussi....

Comment expliquer aux bobos, beubeus, « teufeurs », zadistes et autres ignares qu'ils entretiennent, par leur comportement, le « corps électoral en devenir » de ceux qui les « draguent » puisque, les prévisions sont claires... dans 7 ans, le corps électoral français sera MAJORITAIREMENT et sûrement constitué de citoyens « français d'origine africaine et magrébine » ! Que ceux qui me croient racistes sachent qu'ils se trompent, je suis surtout et d'abord réaliste. Je compte, entre autres membres de ma famille, des gens de couleur qui portent le même nom de famille que le mien. Nous avons dans notre groupe mutualiste, des collaborateurs et collaboratrices salariés d'origine africaine et magrébine. Je suis fier du travail qu'ils accomplissent et des services qu'ils rendent à nos adhérents.

Je suis, en revanche, très allergique à l'égoïsme primaire de certains, un farouche défenseur de la conjugaison active des verbes SERVIR et AIMER, un ennemi juré de ceux qui sont mécontents de tout et qui ne font jamais rien, un combattant infatigable contre ceux qui font la charité avec l'argent des autres, un défenseur hors pair de l'attitude de ceux qui savent, comme moi, que : TOUT CE QUI N'EST PAS DONNÉ EST PERDU....

Je suis triste de ne pas réussir à faire comprendre aux ignorants, aux sourds et aveugles fictifs, que la France a la droite la plus imbécile du monde, la droite la plus gangrénée par des cupides, des voleurs, des profiteurs et autres bonimenteurs... Ne parlons pas de la gauche à **HOLLANDE**, encore moins de celle à **CAHUZAC**.

Ces deux citoyens que nous avons jetés par la fenêtre et qui, revenant par la porte, ne rougissent pas, fiers qu'ils sont de nous avoir particulièrement et lourdement trompés et endettés.

Moralisateurs et donneurs de leçon à souhait, celui qui, alors qu'il était Président de la République, **allait voir sa maîtresse en mobylette** et cet autre qui mentait aux Parlementaires, n'ont éprouvé aucune gêne à se présenter aux législatives, le premier cité a même été élu... comme quoi, nombreux sont nos concitoyens qui font un usage bizarre de leur droit/devoir de voter !

Charles De Gaulle et Léon BLUM doivent se retourner dans leur tombe !

Victor HUGO écrivait :

« **quand le peuple sera intelligent, alors seulement, le peuple sera souverain** ».

C'est cette intelligence qui, aujourd'hui, manque au peuple de FRANCE.

La FRANCE, que nos aînés ont aimée et servie, la FRANCE pour laquelle beaucoup ont donné leur vie, est dans la tourmente.

Les Français qui bossent, les adhérents des mutuelles en particulier, vont encore devoir en faire les frais...

pour que VIVE LA FRANCE et ceux qui, comme nous, l'aiment et la défendent !

ROBERT WILTHIEN
PRÉSIDENT NATIONAL
MPN ET MBA

Mot de Monsieur DUBOIS Louis-Guy administrateur du Groupe MPN

Comment protéger les enfants dans leur usage des écrans ?

Depuis quelques années, nous constatons que nos enfants deviennent de plus en plus accros aux écrans (téléphone, tablette, télévision, console de jeux). La violence chez nos petites têtes blondes découle de ce phénomène d'utilisation excessif de ces écrans.

Afin de remédier à ce problème voici quelques conseils sur les outils de contrôle parental, ressources pédagogiques pour initier le dialogue avec les enfants

Il existe une plateforme gratuite « jeprotegemonenfant.gouv.fr qui a pour vocation d'accompagner les parents, de les informer sur les risques encourus face à l'exposition excessive aux écrans. Ce site propose des solutions pour mieux protéger les enfants, il accompagne les parents dans le dialogue avec leur enfant.

Vous pouvez retrouver sur ce site un ensemble de conseils comme :

- Eviter d'exposer les enfants de moins de 3 ans aux écrans ;
- Utiliser les écrans dans un objectif pédagogique précis et limiter le temps d'utilisation lors des moments de loisirs ;
- Limiter l'usage des écrans avant l'endormissement pour améliorer la qualité du sommeil ;
- Maintenir des activités ne nécessitant pas d'écran et favoriser les activités extérieures.

Vous retrouverez également des outils permettant l'encadrement et la restriction de contenu accessible à votre enfant.

Pour les mettre en place, il est important d'identifier les équipements que votre enfant utilise (téléphone, tablette, ordinateur, console de jeux...)

Vous pourrez ainsi retrouver sur la plateforme des tutoriels selon votre besoin afin de mettre en place certaines règles, par exemple :

- un contrôle parental ;
- un filtrage du contenu en fonction de l'âge de votre enfant
- une limitation de temps de consultation

Des ressources pour vous aider à initier un dialogue et sensibiliser votre enfant au risque sont également proposés.

Ces outils peuvent aider à prévenir les risques mais ne sont pas infallibles et ne se substituent pas à la vigilance.

LOUIS-GUY DUBOIS
ADMINISTRATEUR
MUTUELLE POLICE NATIONALE

Mot de Monsieur TOURNAN Frédéric administrateur du Groupe MPN

COMPRENDRE LE REMBOURSEMENT DES SOINS PAR SA MUTUELLE

L'Assurance Maladie ne rembourse que partiellement les dépenses de santé. Afin de réduire le reste à charge, il est vivement conseillé de souscrire une mutuelle complémentaire (et non une assurance santé - appelée aussi complémentaire santé - régie par le Code des assurances) offrant des bonnes garanties sur les postes de soins importants (hospitalisation, couronne dentaire,...).

Quel intérêt à souscrire à une mutuelle pour réduire son reste à charge (ce qui n'est pas pris en charge par la Sécurité sociale -S.S.-) ?

Étant français, on bénéficie d'une couverture santé universelle : l'Assurance Maladie, aussi appelée « La Sécu » par la majorité d'entre nous.

Une partie de nos dépenses santé est remboursée par la sécurité sociale. De nombreux frais de santé demeurent peu ou mal remboursés par la sécurité sociale.

Pour réduire son budget, il est important de souscrire à une mutuelle. Celle-ci vous rembourse une partie des dépenses n'étant pas prise en charge par l'Assurance Maladie.

Voilà pourquoi les remboursements de la Sécurité sociale sont incomplets. Pour chaque acte médical, l'organisme définit un tarif de convention (TC), à partir duquel sera calculé le montant du remboursement.

Chez un chirurgien-dentiste, le TC est de 23 €. Le remboursement S.S. est de 70 %, soit 15,10 €. Si vous n'avez pas de mutuelle, votre reste à charge (RAC) sera de 7,90 €.

De même, les professionnels de la santé ne sont pas tenus de respecter le tarif de convention. Si le dentiste vous facture sa prestation 100 € au lieu de 23 €, vous bénéficierez toujours d'un remboursement de 15,10 € de la part de l'Assurance Maladie. Concernant les frais de santé d'un montant plus important, votre RAC sera élevé. Exemple d'une journée à l'hôpital, facturée 2000 €. La S.S. vous remboursera 80% de ce montant, soit 1600 €. Vous devrez payer 400 € de votre poche. Multiplié par nombre de jours passés à l'hôpital.

Est-ce que vous comprenez mieux l'intérêt de souscrire à une bonne mutuelle maintenant ?

Les tableaux ci-dessous vous permettront de mieux comprendre les Modalités de remboursement des frais de santé les plus fréquents par la Sécurité sociale.

Pour préserver notre système de santé (six), une participation forfaitaire de 2 € est demandée si vous êtes âgé de plus de 18 ans. Elle s'applique pour toutes les consultations ou actes réalisés par un médecin. mais aussi sur les examens radiologiques et analyses de biologie médicale. Cette participation ne peut pas excéder 8 € par jour.

Remboursement des soins courants par la Sécurité Sociale

Consultation	Base de Remboursement de la Sécurité sociale	Pourcentage de remboursement	Montant du remboursement
Médecin généraliste	26,50 €	70 %	16,55 € (moins 2 € de participation forfaitaire)
Dentiste	23 €	70 %	15,10 €
Ophtalmologue	30 €	70 %	19 €
Gynécologue	30 €	70 %	19 €
Masseur-kinésithérapeute	16,13 €	60 %	9,18€ (moins 1€ de franchise médicale)
Chirurgien-dentiste	23 €	70 %	15,10 €

Remboursement des soins dentaires par la Sécurité Sociale

Soin	Tarif de convention	Taux de remboursement	Remboursement (franchise de 2 € déduite)
Détartrage	28,92 €	70 %	18,24 €
Couronne	107,50 €	70 %	74,25 €
Inlay-core	122,55 €	70 %	84,75 €
Bridge	279,50 €	70 %	194,65 €

Vous constaterez à la lecture des tableaux ci-dessus que de nombreux frais de santé sont peu ou mal remboursés par la Sécurité sociale

Comme vu ci-dessus, les remboursements proposés par l'Assurance Maladie sont incomplets. Pour réduire le reste à charge (RAC), une solution : souscrire une mutuelle offrant une prise en charge efficace sur les dépenses de santé les plus importantes à vos yeux

Le remboursement par une mutuelle peut s'effectuer de trois manières, ce que nous allons voir ci-après. Pour votre parfaite information, les termes « tarif de convention » (TC), « base de remboursement » (BR) ou « base de remboursement de la Sécurité sociale » (BRSS) sont similaires

• Le remboursement en pourcentage du tarif de convention

C'est le plus courant. Il s'applique à tous les actes médicaux reconnus par la sécurité Sociales.

Un remboursement à 100 % du TC signifie que le montant pris en charge par votre mutuelle correspond à la base de remboursement.

Exemple : Vous allez chez un spécialiste (rhumatologue,...) à la demande de votre médecin. La base de remboursement de la Sécurité sociale est de 30 €. La Sécurité sociale rembourse 70 % (21€), moins 2 € de franchise, soit 19 €. Si votre mutuelle rembourse à hauteur de 100 %, vous serez remboursé intégralement. Elle prendra en charge la différence entre le montant de la base de remboursement et la prise en charge de la Sécurité sociale soit 21 €. Votre RAC sera simplement de 2 € car la mutuelle santé ne prend pas en charge la franchise de l'Assurance Maladie.

Lorsque le spécialiste prend un dépassement d'honoraires (appelé aussi « conventionné secteur 2 ou honoraires libres », cela change. Supposons que le praticien facture son acte 70 € (gynécologue). Avec les mêmes garanties ci-dessus, vous obtiendrez toujours un remboursement de 28 € (30 € S.S. - 2 € franchise). Si votre mutuelle rembourse à 200 %, vous serez intégralement remboursé. Seuls 2 € de franchise resteront à votre charge

• **Le remboursement en forfait**

Sur certains actes médicaux, votre mutuelle vous alloue une somme maximale à ne pas dépasser. Ceci est très fréquent pour les prestations mal ou non remboursées par la Sécurité sociale.

Quelques exemples :

- Forfait lunettes de vue n'étant pas au « 100 % Santé ».
- Forfait médecine douce (sophrologues, ostéopathes ou chiropractie).
- Forfait remboursement des médicaments non listés par la Sécurité sociale

Selon votre contrat, ce forfait peut être tous les ans ou biannuel. Le montant non utilisé pourra ou non être reporté sur la somme allouée l'année qui suit.

• **Le remboursement des frais réels**

Ce type de remboursement est proposé par les mutuelles haut de gamme, avec des cotisations plus élevées. Il rembourse l'intégralité des frais de santé engagés par l'assuré, indépendamment de leur montant et des dépassements d'honoraires. Ce remboursement concerne le plus souvent un acte médical particulier, comme l'hospitalisation dans un établissement privé spécialisé par exemple.

Des clauses conditionnelles peuvent être ajoutées. Exemple : Prise en charge des frais réels uniquement si le montant de la prestation n'excède pas 450 % du tarif de convention.

Comment pouvez-vous vous faire rembourser par la mutuelle ?

La première solution (la plus simple) : la télétransmission.

Votre mutuelle santé est reliée à votre compte de Sécurité sociale. Lorsque vous consultez un médecin ou que vous allez à la pharmacie, vous présentez votre Carte Vitale, tout est automatique. La Sécurité sociale vous rembourse au bout de quelques jours et transmet les informations à la mutuelle santé. Celle-ci va ensuite déclencher le remboursement en fonction de vos garanties. Si vous allez chez le médecin sans carte Vitale, le remboursement sera plus long.

Si la mutuelle propose le tiers payant, vous n'aurez qu'à présenter votre carte Vitale et votre carte de mutuelle à la fin de votre consultation ou lors de l'achat de médicaments. Les modalités de prise en charge de votre complémentaire seront immédiatement connues par le professionnel de santé. Vous n'aurez pas à avancer de frais inutiles.

La deuxième solution (beaucoup plus longue) : envoi de la feuille de soins à la S.S. par courrier.

Selon les caisses (par département en général), le délai de traitement est plus ou moins important en raison du nombre de demandes adressées à la Sécurité sociale. Cette solution implique un remboursement tardif ; il faut compter plus de quinze jours dans les meilleurs cas. Ensuite, l'information est transmise à la mutuelle.

Enfin, si l'acte n'est pas pris en charge par la sécurité sociale, vous devez envoyer directement votre facture à votre complémentaire santé. C'est le cas pour les médecines douces. Le remboursement de la mutuelle santé peut intervenir au bout d'une semaine, un délai variable selon les mutuelles.

A la MPN, nous effectuons les remboursements en moins de 24 heures.

Conclusion :

Il ne faut pas regarder que le prix à payer mensuellement.

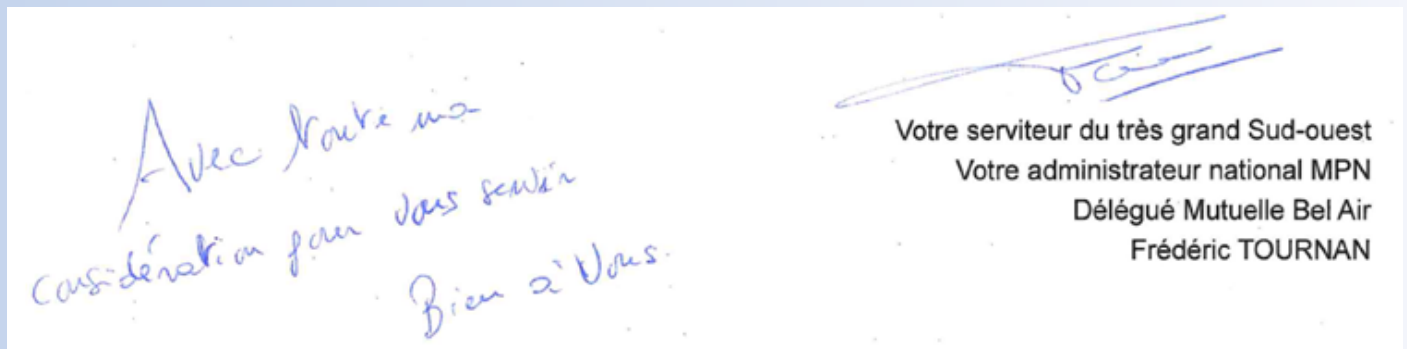
Le prix d'une bonne mutuelle est variable selon plusieurs facteurs à prendre en considération.

- L'âge du souscripteur: les dépenses de santé sont plus lourdes chez les seniors que chez les jeunes, à garanties équivalentes. La cotisation mensuelle sera donc plus élevée.
- Le niveau des garanties souhaitées: les contrats offrant une couverture élevée sont plus chers en raison d'une prise en charge plus importante
- La catégorie socioprofessionnelle : certains métiers sont plus à risque et susceptibles d'engendrer des frais de santé plus lourds, et donc une dépense plus élevée pour les mutuelles.
- Le domicile du souscripteur, dans certaines régions ou dans les grandes villes, les dépassement d'honoraires sont plus fréquents, impliquant une prise en charge plus importante de la mutuelle.

Vous avez choisi la Mutuelle de la Police Nationale ? ; soyez en fier !

Nous veillons à la plus grande satisfaction de nos adhérents par les prestations servies. Nous gérons, décidons et administrons nos œuvres en tant que « bon père de famille ».

Les questions ne restent jamais sans réponse chez nous ! Tout au plus, vous aurez un retour en moins d'une demi-journée, que ce soit nos collaborateurs émérites ou vos correspondants locaux (administrateurs ou mandataires).



Mot de Monsieur MESMACQUE Francois Délégué du Groupe MPN

Les JOP de PARIS 2024

Cette année encore, les services de police tous services confondus, seront de nouveau très sollicités et souvent mis à l'épreuve à l'occasion d'un certain nombre d'événements de grande envergure, et notamment celui des Jeux Olympiques et Paralympiques de PARIS 2024.

L'anniversaire des 80 ans du débarquement en Normandie où beaux nombres de services ont dû mobiliser une quantité non négligeable de nos effectifs pour cette commémoration en l'honneur des soldats de toutes nationalités confondus tombés au champ d'honneur pour nous défaire du joug nazi et libérer cette France qui est la nôtre. Souvenir à jamais ancré dans mon esprit, souvenir que nous nous devons de nous rappeler et qu'il ne faut surtout pas oublier...

Après cet événement d'envergure internationale, laissons place au parcours de la flamme olympique qui traverse l'ensemble de nos régions et nécessite également la mobilisation d'effectifs sur l'ensemble de son parcours sur notre territoire national. Et ce n'est pas fini, voici maintenant un nouvel événement mondial que représentent les Jeux Olympiques et Paralympiques de PARIS 2024 !!!

En effet, en raison de l'organisation des JOP de PARIS 2024, nous avons eu pour consignes et instructions émanant du ministre de l'intérieur dès le début de l'année, de préparer et d'établir un plan de congés annuels très particulier sur lequel nous sommes, d'ores et déjà, sollicités de mettre notre vie personnelle entre parenthèse au bénéfice de notre administration contre rémunération bien évidemment trop faible au vu du sacrifice de nos collègues.

Je m'explique : tout d'abord, sur les mois de mai à septembre (soit 5 mois de l'année tout de même !!!) les taux d'absence ont été descendus au plus bas niveau afin d'optimiser et de maintenir la présence d'un plus grand nombre de fonctionnaires sur décision du ministre de l'intérieur. Ce dernier a, en plus, défini et préétabli plusieurs périodes aux pourcentages d'absence différents (mais surtout très bas) et a limité à 15 jours la durée d'absence maximale par fonctionnaire. De plus, la durée totale des JO a été découpée en 3 périodes pendant lesquelles les collègues devront s'absenter et s'éloigner de leur domicile, de leur époux(se) ou concubin(e) ainsi que de leur(s) enfant(s) sur les « Grandes Vacances » qui représente la période qui sollicite le plus grand nombre d'effectif présent (très faible taux d'absence autorisé).

A savoir, sur une année classique si je puis dire, il était déjà difficile pour chacun des collègues de pouvoir poser, à sa guise, ses congés, repos et récupérations sur l'année en raison des trop nombreuses « nécessités de service » qui provoquent des rappels au service récurrents et notamment, des rappels au service sur RL ou RC, mais cette année, c'est encore pire !!! Il est prévu après les JOP de permettre à plus d'effectifs d'être absents (par l'augmentation du taux d'absence), mais d'ici là, il y aura certainement encore d'autres impondérables qui, sous les termes de « nécessité de service » savamment distillés par nos hiérarchies, aura raison des absences en trop en procédant comme à chaque fois à des rappels au service de ces fonctionnaires. Ensuite, il ne faut pas oublier que nos hiérarchies utilisent déjà plus souvent que de raison des décalages de service !!!

Pour pallier à cela, l'administration, dans sa grande clémence, nous a octroyé exceptionnellement, pour cette année, l'augmentation du nombre de jours pouvant être épargnés sur nos CET respectifs, à 70 jours au lieu de 60 !!! Cette mesure ne serait valable que pour l'année 2024... Sera-t-elle suffisante ? A vérifier dans un proche avenir et espérons que notre ministère ne nous le réserve pas trop régulièrement comme il l'a déjà fait précédemment...

Ensuite, notre administration a décidé de renforcer les effectifs de police sur les différents sites où se dérouleront les épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques, décision logique en soi. Beaucoup de nos services et unités ont été avisés en temps et en heure du nombre toujours croissant de fonctionnaires qu'ils se doivent de fournir au préjudice de leurs circonscriptions et des missions régaliennes leur incombant. A l'instar, d'autres services ou unités n'étaient, au départ, pas concernés par ce renfort d'effectifs à fournir, notamment sur Paris, et ces derniers n'en ont été informés que trop tardivement mais devaient donner réponse dans l'urgence (délai de 2 jours maximum) sans réelle concertation des effectifs qui devaient s'engager sur ce dispositif. Tout a été fait à l'arrache !!!

Mi-juin 2024, nous n'avions encore reçu aucun élément de réponse et aucune information relative à cette mission, à l'hébergement et aux moyens de subsistance. Nous ne savions même pas où nous logerions et où nous nous restaurerions ! Il appert une nouvelle fois que notre administration traite de gros dossiers comme celui-ci dans l'urgence par son manque total d'organisation et surtout, elle ne rend aucune information à ses effectifs !!! Quelle incompetence... Cela me rappelle la COP 21 !!!

Enfin, je terminerais sur le fait que notre ministère a raclé tous les fonds de tiroir pour mettre un maximum de bleu marine dans les rues. Les réservistes «Police » n'étant pas en nombre suffisant, la réserve opérationnelle a été ouverte récemment aux civils qui ne disposent pas d'une formation suffisante ni de connaissance accrue dans notre domaine mais qui se trouveront concernés par les épreuves des JOP. Des Gardiens de la Paix stagiaires, fraîchement sortis de l'académie de police, se sont vus écourtés leur période de formation en école afin d'être opérationnels sur cette même période. Des élèves-gardiens actuellement en formation se trouveront détachés de leur école et mis sur le terrain avec le peu de connaissance qu'ils ont acquis pour cet événement... Cette liste n'étant pas exhaustive, et non satisfaite du nombre jugé encore insuffisant, notre ministère a autorisé les départs en retraite des collègues qui souhaitaient partir jusqu'au 1er juillet 2024 de cette année mais ceux qui souhaitaient partir après cette date se sont vus refuser leurs demandes de poser tous leurs reliquats de congés, repos, CET et heures supplémentaires sur la période des JOP, à savoir, du 1er juillet au 8 septembre 2024, en raison du dépassement du taux d'absence imposé. Malgré leur imminent départ en retraite, ils sont sommés de reprendre le travail sur cette période précitée, nous permettant ainsi de mesurer toute la reconnaissance que nous porte notre administration de plus en plus impitoyable envers ces collègues qui comptent, tous, plus de 35 années de service, quelle décadence !!! Et cerise sur le gâteau, s'ils veulent écluser l'intégralité de leurs repos et congés dus, ils devront décaler leur date de départ à la retraite à cause des JOP, même ce droit est bafoué !!! Du jamais vu...

J'espère et je souhaite qu'aucun événement grave ne survienne pendant ces « Grandes Vacances » !!! C'est ainsi qu'il faut continuer d'appeler ces 2 prochains mois même si cette période ne ressemblera à aucune de vos précédentes et futures grandes vacances, vous en connaissez la raison et vous me comprenez !!!

A l'occasion de ces JOP, je souhaite donc à chacun de pouvoir effectuer sa mission dans le respect de tous les règlements en prenant soin de sa propre intégrité et de celle de ses collègues intervenants ou environnants. La mission est périlleuse en raison des contextes sociaux actuels et de la menace terroriste omniprésente. Le plan Vigipirate niveau urgence attentat est toujours activé...

Alors, bon courage à toutes et tous pour cette intense période où la vigilance sera plus que de rigueur, prêtez encore plus d'attention à votre personne et à vos proches ainsi qu'à vos collègues qui vous entourent !!! Et n'oubliez pas, « on rentre entier tous les jours à la maison », même si la maison, pour ceux qui sont déplacés de leur domicile pour cette mission, ils ne la retrouveront qu'à l'issue de leur période de déplacement...

FRANCOIS MESMACQUE
DÉLÉGUÉ MUTUELLE POLICE NATIONALE